

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT 16 avenue Jean Jaurès - Tunis -MF. 381878SAM000



# RESOLUTIONS ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE JEUDI, 14 AVRIL 2022

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

# **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2019 pour un montant de 3.385.835 Dinars,

devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 1.123.585 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

# SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

chences comme suit .		
Résultat net 2021		15 195 102,084
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	2 718,776	
Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*) :	1 123 585,000	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		1 126 303,776
Report à nouveau (soumis à la R/S)	28 261 671,773	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 262 250,000	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S) :		30 523 921,773
Total		46 845 327,633
Dotation au fonds social		-700 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-8 104 000,000
Solde à affecter		38 041 327,633
Total des Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	1 125 000,000	
Total des Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	8 375 000,000	
Total des Dividendes à distribuer		-9 500 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	1 303,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	28 540 023,857	
Total Report à nouveau		28 541 327,633

<sup>(</sup>R/S): Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 1,900 DT par action, dont 0,225 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 1,675 DT soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement de ces dividendes est fixée le 21 avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comite des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 30.000 DT par Comité au titre de l'exercice 2021.

<sup>(\*) :</sup> Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021, englobant les rémunérations des Comités, à 180.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

# **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2022, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Société anonyme au capital de 25.000.000 DT 16 avenue Jean Jaurès - Tunis -MF. 381878SAM000

# RESOLUTIONS ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LE JEUDI, 14 AVRIL 2022

# PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les mises à jour apportées aux articles 25-2 et 35 des statuts, effectuées en 2020 conformément aux nouvelles dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Les articles adoptés se présentent comme suit :

Article 25 : Evitement des conflits d'intérêts - Régime spéciale de certaines opérations

25-2 : Opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit :

- 1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent (10%), ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société ».
- 2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes, les opérations suivantes :
- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont le montant est supérieur à Cinquante Millions (50 000 000) de Dinars Tunisiens.
- La cession de 50% ou plus de la valeur brute des actifs immobilisés de la société.
- <u>Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.</u>

# Article 35: Convocation

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, <u>avant le vingt deuxième (22éme) jour</u> suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

# **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

# EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

(Montants exprimés en dinars)

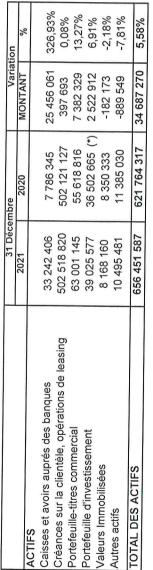
	Capital	Réserve	Réserve	Réserves	Résultats	Résultat	Actions	Compléments	
	social	légale	pour	pour fonds	reportés	qe	propres	d'apport	Total
			réinvestissement	social		l'exercice		-	
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	25 000 000 2 500 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	15 195 102	(3 497 108)	296 9	109 165 559
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 14 Avril 2022 Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022. Dividendes			(3 385 835) 8 104 000	200 000	3 385 835 6 391 102 (9 500 000)	(15 195 102)			(000 005 6)
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	25 000 000 2 500 000	2 500 000	42 805 710	4 308 663	28 541 328	0	(3 497 108)	6 967	99 665 559





# BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2021 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Exprimés en Dinars



	31 Décembre	mbre	Variation	ion
	2021	2020	MONTANT	%
PASSIFS				:
Dettes envers la clientèle	7 604 347	4 976 755	2 627 592	52 80%
Emprunts et dettes rattachées	476 176 148	456 070 845	20 105 303	4.41%
Fournisseurs et comptes rattachés	56 033 661	51 214 365	4 819 296	9.41%
Autres passifs	16 971 873	15 668 386	1 303 487	8,32%
TOTAL DES PASSIFS	556 786 029	527 930 352	28 855 677	5 47%
CAPITAUX PROPRES				2, :: (5)
Capital social	25 000 000	25 000 000	C	%000
Réserves	49 614 373	44 465 127	5 149 246	11 58%
Résultats reportés	28 548 295	27 859 226	689 069	2 47%
Actions propres	-3 497 108	-3 490 388	6 720	0.19%
Total des capitaux propres	99 665 559	93 833 965	5 831 594	6.21%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	656 451 587	621 764 317	34 687 270	5,58%





Tunis, le 14 avril 2022

# Liste des Administrateurs de la Compagnie Internationale de Leasing

Nom /Raison sociale	Fonction	Représenté par	Mandat	Adresse	Activité
M. Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2020-2022	Tunis	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière
Tunisian Travel Service	Administrateur	M. Raouf NEGRA	2020-2022	Tunis	Directeur Administratif et Comptable du groupe TTS
Société Générale Financière	Administrateur	Mme. Héla BRIGUI HAMIDA	2020-2022	Tunis	PDG Société « CIL IMMOBILIERE » PDG Société « CIL SICAR »
M. Habib BOUAZIZ	Administrateur	Lui-même	2020-2022	Tunis	Gérant de la société immobilière Ezzamni Administrateur à l'UIB
M. Sofiène HAJ TAIEB	Administrateur	Lui-même	2020-2022	Tunis	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
M. Skander KAMOUN	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	Lui-même	2020-2022	Tunis	Gérant de la société DELLMANN
M. Chokri BEN AYED	Administrateur Indépendant	Lui-même	2020-2022	Tunis	Retraité
M. Mustapha BEN HATIRA	Administrateur Indépendant	Lui-même	2021-2022	Tunis	Retraité